

## Postures chrétiennes face à la finance

Document publié par Justice et Paix en juin 2013

### Extraits :

Les enjeux de la finance ne concernent pas seulement la crise qui a éclaté depuis 2007. Le secteur financier a connu jusqu'en 2007 une croissance importante dans un pays comme la France : la banque et l'assurance y sont parmi les premiers employeurs du secteur privé avec plus de 530 000 collaborateurs en 2011. Les crédits à la clientèle non financière ont représenté 2 142 milliards d'euros en 2011 (dont 941 milliards de crédits à l'habitat), et les ressources émanant de la clientèle non financière, plus de 1 700 milliards (dépôts, livrets...). Si cette crise financière est globale, on relèvera toutefois que le système financier français s'est montré notablement plus résilient que celui de la plupart des autres pays développés, en partie du fait d'un poids de l'État historiquement plus important dans le pilotage de l'activité économique et financière.

Les flux internationaux de capitaux mondiaux, quant à eux, ont été multipliés par 1900 en dollars courants entre 1980 et 2010, alors que la production mondiale ne l'a été que par deux et les échanges transfrontaliers de marchandises par 12. Il s'agit là d'un changement de monde et de logique où la finance s'est éloignée de son objectif premier, le financement de l'activité économique au service d'un bien individuel et communautaire, au service du bien commun.

Cette nouvelle planète financière appelle la vigilance afin que les plus faibles n'en soient pas les victimes, car les personnes et les familles y sont profondément inégales et ne comptent pas de la même manière. Les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables vont souffrir davantage car leur résilience financière est faible. Les plus riches peuvent absorber des pertes ; ce n'est pas le cas de ceux dont l'épargne est limitée ou inexistante.

Dès la fin des années soixante-dix, la financiarisation de l'économie s'est accélérée grâce à la dérégulation qui, sous couvert de libéralisation, a éliminé les règles prudentielles et à cause également de la désintermédiation qui a favorisé le passage d'une économie d'endettement sain et contrôlé à une économie de marchés financiers censés s'autoréguler.

La finance a été un outil au service du politique qui, face aux crises des années

soixante-dix, et notamment la croissance des dettes des gouvernements, a cédé aux sirènes de l'industrie financière. Une financiarisation générale de l'économie s'en est suivie avec, comme conséquence, un endettement excessif qui, masqué par l'illusion d'une croissance infinie, pèsera sur les générations futures.

Le fonctionnement de cette planète financière repose sur le court terme qui privilégie les profits réalisés rapidement, par la préférence pour la liquidité qui décourage l'engagement dans la durée et par la pratique de la spéculation comme finalité plutôt que comme moyen. Cette dernière est caractérisée par la recherche d'un gain financier en pariant sur la fluctuation des prix ; sans contrôle, elle peut conduire à une économie de casino et de prédation dévoyant la raison profonde de la finance, alors que celle-ci devrait être responsable (visant le développement) et solidaire (au profit de la participation de tous aux dynamiques économiques).

Les risques ont toujours existé puisqu'ils constituent la dynamique de toute vie et de toute innovation. Que ce soit par la prévention ou par l'assurance, les hommes cherchent à bannir l'imprévu. La recherche du risque zéro par les acteurs de la finance les a cependant conduits à des pratiques qui traduisent une volonté de maîtrise absolue des aléas du monde.

Transférer sur les autres les impacts négatifs de ses choix est un acte de violence et d'injustice. Sans fermer la porte à des possibilités de pardon, le fait d'avoir à assumer les conséquences – y compris financières – des choix spéculatifs est un axiome de justice. Or, le choix de vie pour soi et pour les autres ne peut pas se réduire à un simple choix individuel. Le souci pour le bien commun invite à penser de nouvelles logiques de choix collectif.

L'autorégulation des acteurs de la finance est un mythe. Le système est générateur d'instabilités et de comportements de jeu où l'addiction et la fascination pour le gain obtenu ont une place majeure. Livrée à elle-même, la finance oublie trop souvent sa vocation d'irriguer l'économie pour devenir un jeu de casino où les mises sont l'argent d'autrui, au risque de provoquer une crise systémique. La perspective d'une union bancaire européenne est un pas

### Dossier central

URUGUAY 40 ans après.  
Une démocratie négationniste ?

dans la bonne direction.

Si la finance a un rôle important pour le développement intégral, elle doit être remise à sa place et contribuer à relever les grands défis – sociaux, environnementaux, énergétiques et culturels – de l'humanité qui exigent un horizon de long terme. Elle ne peut pas être sa propre finalité, mais elle doit contribuer à l'élévation globale de l'humanité, en aidant le politique à faire des choix qui ne compromettent pas la vie des générations futures.

L'éthique financière apparaît comme une clef pour un renouveau. Au-delà de l'évocation des effets d'un système, elle implique la prise en compte de la responsabilité personnelle dans les décisions. Cette éthique implique le refus du mensonge et une exigence de transparence. Elle impose la véracité (notamment sur les produits financiers vendus), le refus de la dissimulation d'informations stratégiques et l'acceptation de règles de contrôle, y compris par les usagers. Les risques de conflits d'intérêt (entre les contrôleurs et les banquiers) doivent conduire à des procédures contraignantes visant à les réduire. Les chartes et codes déontologiques forment le socle de cette éthique, mais il faut en outre assurer la protection des victimes et de ceux qui dénoncent les dysfonctionnements de la sphère financière. Face à cette « loi molle », le dispositif ne sera pas complet si la législation ne consacre pas la responsabilité pénale des grands acteurs. Le rôle de l'État, des États, de l'Union européenne et de la communauté internationale est fondamental : ils doivent défendre le bien commun en exerçant leurs responsabilités de contrôle et d'organisation par l'adoption de lois, de règles et l'instauration de pratiques nouvelles, afin que les plus faibles puissent déployer leurs capacités et contribuer à la dynamique collective.

Texte complet disponible sur le site Justice et Paix  
www.justice-paix.cef.fr

## URUGUAY 40 ans après. Une démocratie négationniste ?

A Montevideo, depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir, il y a bientôt dix ans, et la démocratie retrouvée depuis vingt-huit ans, tous les indicateurs sont au vert. L'indigence et la pauvreté reculent, les salaires augmentent, le chômage baisse, le commerce extérieur bat son plein, les investissements augmentent. Mécaniquement les écarts de pouvoir d'achat augmentent aussi.

Des lois « sociétales » votées par le pouvoir législatif donnent l'image d'une démocratie moderne.

Mais, le petit pays du sud de l'Amérique du Sud avec son « modeste » président et son « modeste » salaire et sa « modeste » voiture des années 70, est resté « très modeste » et petit en matière de droits de l'Homme

Le malaise dû au sort des détenus-disparus s'enracine et se transforme en interrogation et en contestation grandissante.

### Paradoxe ? Trahison ? Syndrome de Stockholm ?

La tête de l'Etat, Présidence, Défense et Intérieur, est aux mains de trois anciens guérilleros. Notamment deux d'entre eux, le président et le ministre de la Défense, tous les deux « otages » pendant plus de dix ans dans des conditions inhumaines du régime terroriste pendant la dictature militaire (1973-1985). Tous les trois esquivent, évitent de se prononcer, refusent d'avoir un positionnement sans ambiguïté, sur les disparus, les violations des droits de l'homme, sur le jugement des coupables identifiés, malgré les recommandations, voire la condamnation par les instances juridiques internationales.

Le constat est grave : à ce jour l'impunité est d'actualité.

La lutte pour la mémoire, la justice, la vérité, contre l'oubli, l'indifférence et l'amnésie organisée ne doit pas faiblir. Grands-mères, grands-pères, parents, frères, sœurs, enfants des détenus disparus attendent dans une souffrance sans nom un signe, un geste, un espoir, se posant la question depuis quarante ans : Comment ? Quand ? Où ? Pourquoi ? Qui ?

A Paris, lors du quarantième anniversaire du coup d'Etat, l'association Donde Están ? a redoublé ses efforts pour sensibiliser le public français et dénoncer une situation inadmissible.

Avec l'Association des anciens Prisonniers Politiques du Chili, France-Amérique Latine a créé une coordination.

Au mois de mai, en relation avec la Marcha de Silencio en Uruguay,

un colloque a eu lieu au Palais du Luxembourg avec des participants de haut niveau tels que les magistrats Louis Joinet et Philippe Texier et le professeur de droit Olivier de Frouville du côté français. Du côté uruguayen, des protagonistes de premier plan de la lutte étaient invités, certains avec des trajectoires remarquables comme la juge Mariana Mota, la procureur Mirtha Guianze, l'avocat Oscar Lopez-Goldaracena, la sénatrice Constanza Moreira et la petite-fille du poète Juan Gelman, Macarena Gelman, ancien enfant enlevé qui retrouva sa vraie identité à vingt ans.

Les conclusions de ce colloque ont été accablantes par rapport aux devoirs inaccomplis de l'Etat uruguayen.

Un autre moment fort s'est déroulé en juin à Paris à la Conférence des Evêques de France. Outre la présence de Mgr Stenger, deux femmes uruguayennes étaient présentes, l'une victime de violences sexuelles pendant son incarcération, l'autre membre de Paix et Justice – Uruguay, avec comme partenaires Justice et Paix France et le Pôle Amérique latine de la conférence. A cette occasion, le film d'une jeune réalisatrice franco-uruguayenne, Lucia Wainberg, fut présenté. Le témoignage d'Yvonne Klinger-Larnaudie fut un moment d'intense dignité, de respect, de gravité. L'autre témoin, Madelon Aguerre, donna un récit fidèle du processus de résistance, sans oublier d'évoquer le rôle du père jésuite Luis Perez Aguirre, « Perico », promoteur et défenseur des droits de l'homme, décédé il y a 12 ans.

**Hector Cardoso**  
Président de Donde Están ?

## Chronologie 1966-1970

A la suite d'une réforme de la constitution, fin du régime collégial et retour au régime présidentiel (1966).

Décès du président élu (centre droit) le général Oscar Gestido en 1967 et ascension du vice-président, Jorge Pacheco-Areco proche de l'extrême droite. Corruption dans le système financier, faillite de certaines banques. Montée accélérée du chômage, grèves d'ouvriers et d'étudiants.

Répression généralisée. En 1968, mort de trois étudiants dans des manifestations. Des milliers des personnes sont incarcérées sans procès dans des casernes et locaux de la police. Régime d'exception, suppression des garanties individuelles.

**1971** : novembre, le candidat de droite, Juan Maria Bordaberry, est élu président lors d'élections entachées de fraude.

**1972** : avril, état de guerre et loi de sécurité de l'Etat. Les forces armées prennent en charge la répression. Instauration de la justice militaire. Généralisation de la torture. Censure. Des milliers de personnes sont internées dans des casernes et prisons militaires.

**1973** : 9 février, rébellion militaire. Accord de Bordaberry et des militaires. Création du Conseil de Sécurité Nationale où le président partage le pouvoir avec les militaires.



Père Luis Perez Aguirre

27 juin : coup d'Etat militaire. Bordaberry et les forces armées dissolvent le parlement. Les syndicats déclenchent une grève générale.

A partir du coup d'Etat, suspension de toutes les libertés publiques et individuelles. Dissolution des syndicats, de la Fédération des étudiants universitaires, fermeture des journaux d'opposition. Des milliers de prisonniers politiques sont retenus dans un stade municipal. Des milliers d'Uruguayens prennent le chemin de l'exil. La guérilla est décimée.

**1976** : 11 janvier, arrestation du général Liber Seregni, leader de la gauche, condamné en 1978 à 14 ans de prison.

20 mai : assassinat à Buenos Aires d'Héctor Gutiérrez Ruiz, président de la Chambre des Députés et du sénateur Zelmar Michelini. Des dizaines d'Uruguayens sont séquestrés et disparaissent en Argentine dans le cadre du Plan Condor.

12 juin : destitution de Bordaberry par les forces armées qui désignent, provisoirement Alberto Demicheli, puis choisissent Aparicio Méndez nommé président jusqu'en 1981.

Une des premières mesures de Méndez fut la signature d'Actes Institutionnels proscrivant toute activité politique.

**1980** : 30 novembre, la dictature essaie de perpétuer son pouvoir à travers une réforme constitutionnelle soumise à référendum et rejetée à 57,9%.

**1981** : 1<sup>er</sup> septembre, le général Gregorio Alvarez est nommé par ses pairs à la tête de l'Etat.

**1982** : avril, fondation de l'Association sociale et culturelle des étudiants de l'enseignement public, ASCEEP.

Novembre : élections internes dans les partis de droite et de centre-droit tolérés par le régime militaire. Les tendances opposées aux militaires obtiennent une large victoire.

**1983** : l'ASCEEP organise une importante manifestation à laquelle participent 80 000 personnes. Dans la soirée, important concert de casseroles et extinction volontaire des feux.

27 novembre : gigantesque manifestation contre la dictature : "Pour un Uruguay sans exclusions".

**1984** : 18 janvier, grève générale.

19 mars : libération du général Seregni  
16 juin : retour en Uruguay de Wilson Ferreira Aldunate, leader du Partido Nacional, exilé depuis 1973. Ferreira Aldunate est emprisonné et on lui interdit de se présenter aux élections

présidentielles.

23 août : Pacte du Club Naval entre les militaires, le Front Elargi (gauche), le Parti Colorado (droite) et l'Union Civique (démocratie chrétienne). La gauche accepte des élections générales avec des partis proscrits et sans la participation du leader nationaliste Wilson Ferreira Aldunate du Partido Nacional, principal favori, et le général Liber Seregni (Front Elargi).

27 novembre : Julio María Sanguinetti, du Partido Colorado, candidat préféré des militaires, élu président avec 40,97% des suffrages.

**1985** : 8 mars, loi d'amnistie. Les prisonniers politiques sont libérés. Les personnes condamnées pour des crimes de sang sont rejuguées par des tribunaux civils. Retour des exilés.

**1986** : 22 Décembre, sous la pression des militaires et du président Julio María Sanguinetti le parlement vote la Loi 15.848, dite de caducité de la prétention punitive de l'Etat qui garantit l'impunité pour tous les militaires responsables de violations des droits de l'homme et auteurs de crimes contre l'humanité pendant la dictature.

**1989** : 16 avril, référendum pour abroger la loi de caducité. Les partisans du maintien de la loi d'impunité obtiennent la majorité par un scrutin qui s'est déroulé sous la pression du pouvoir exécutif, de la presse partisane (majoritaire), de la menace des militaires, et fortement influencé par les rébellions militaires en Argentine.

**1996** : 20 mai, première marche du silence pour les disparus. Relance de la lutte pour la vérité, la justice et la mémoire. Création en France de l'association Donde Están ?

**2000** : 1<sup>er</sup> avril, le président Jorge Batlle annonce publiquement que Macarena Gelman, petite-fille du poète Juan Gelman, a été retrouvée. Née en captivité à Montevideo, elle a été enlevée par un commissaire de police. Sa mère enlevée en Argentine et transférée en Uruguay (Plan Condor) a été assassinée quelques semaines après son accouchement.

9 août : le gouvernement de Batlle crée la Commission pour la Paix

**2004** : novembre, élection de Tabaré Vázquez, premier président de gauche de l'Uruguay.

**2005** : le président Vázquez refuse d'annuler la loi d'impunité, mais oriente de façon systématique les plaintes vers la justice et ouvre les

casernes pour permettre la recherche des corps des disparus.

**2006** : 16 novembre 2006, Bordaberry est inculpé pour les assassinats du sénateur Zelmar Michelini, du président de la chambre des députés, Hector Gutierrez Ruiz et d'autres militants politiques.

19 octobre, la Cour Suprême déclare inconstitutionnelle la loi de caducité.

22 octobre, l'ancien dictateur uruguayen, le général Gregorio Alvarez est condamné à 25 ans de prison pour 37 homicides.

25 novembre, un référendum d'initiative populaire ne réussit pas à annuler la loi d'impunité.

9 février, la juge Mariana Motta condamne le dictateur Bordaberry à 30 ans de prison pour attentat à la constitution, neuf disparitions et des crimes d'homicide politique.

5 mars, le procureur Mirtha Guianze demande une peine de 30 ans de prison pour Bordaberry et l'ex-chancelier Juan Carlos Blanco pour l'assassinat de Michelini, Gutierrez Ruiz, Rosario del Carmen Barredo et William Whitelaw.

**2011** : 24 février, la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme condamne l'Etat uruguayen pour la disparition de Macarena Gelman et demande l'annulation de la loi de caducité.

28 octobre, approbation de la Loi 18.831, dont l'article 3 établit que les crimes commis pendant la dictature sont des crimes contre l'humanité qui ne se prescrivent pas.

28 octobre, 28 femmes ex-prisonnières politiques déposent des plaintes contre une centaine des militaires qui ont participé à la torture et aux violences sexuelles pendant le terrorisme d'Etat. Des plaintes qui couvrent la période 1972 - 1985. portent sur des accusations de crimes contre l'humanité commis de façon systématique et planifiée.

**2012** : 21 mars, le Président José Mujica reconnaît la responsabilité de l'Etat uruguayen dans le cas Gelman.

**2013** : 22 février, la Cour Suprême de Justice déclare inconstitutionnels les articles 2 et 3 de la Loi 18.831 et rétablit l'impunité. Elle soutient que les assassinats, tortures, disparitions forcées et l'appropriation des enfants perpétrés par les militaires ne sont pas des crimes contre l'humanité et sont prescrits. Elle rejette aussi le verdict de la Cour Interaméricaine des Droits de l'Homme. Cela entraîne le classement de nombreux dossiers.

## ■ Appel pour le peuple syrien

La situation dramatique vécue par le peuple syrien nous choque et nous interpelle. Ce qui se passe dans ce pays est un défi à l'humain et une atteinte à nos principes religieux. Nous croyons que l'homme est façonné par le souffle de Dieu. Porter atteinte à l'être humain, quel qu'il soit, et pour quelque raison que ce soit, c'est porter atteinte à Dieu.

L'affrontement dont la Syrie est le théâtre et les moyens utilisés par les forces en présence, non seulement provoquent des dégâts considérables, matériels et humains, mais tuent l'âme d'un peuple, dont l'une des richesses est d'avoir vécu dans une cohabitation multiséculaire. Cette situation crée des ruptures qui pourraient devenir irréversibles. Comment dès lors espérer que la paix et l'harmonie puissent s'installer dans ce pays meurtri ?

Nous élevons la voix aujourd'hui :

- parce que nous sommes convaincus que la paix est un impératif absolu et qu'il n'y a pas de paix sans justice, et parce que nous croyons que cette paix est un don que Dieu fait à tous les hommes ;
- Et pour dire au peuple syrien que nous sommes à ses côtés dans son malheur.

Etre à ses côtés n'est pas seulement une posture morale dont notre distance géographique limite le contenu et la portée, mais c'est aussi dire clairement que nous n'acceptons pas l'inhumanité dont il est victime.

Notre pensée et nos prières vont aussi aux peuples voisins qui accueillent aujourd'hui des centaines de milliers de réfugiés de Syrie.

Nous en appelons également à tous les responsables politiques, leur demandant de dépasser, dans leurs efforts diplomatiques, la seule recherche de compromis, de ne pas se contenter d'arbitrages appuyés sur l'équilibre des moyens de destruction de l'adversaire, mais de mettre en œuvre prioritairement un cessez-le-feu immédiat et de garantir

l'accès humanitaire aux populations. Dans le même temps, nous demandons à toutes les parties de ce conflit et à leurs alliés d'intensifier les négociations en vue d'une solution politique.

Enfin nous nous tournons vers Celui qui est la source de toute paix et nous l'implorons afin qu'Il change le cœur de ceux qui aujourd'hui infligent tant de souffrances au peuple syrien et qu'Il permette à tous les habitants de la région de retrouver « un avenir et une espérance ».

### Paris le 1<sup>er</sup> octobre 2013

**Mgr Marc STENGER**, évêque de Troyes, président de Pax Christi France

**Mgr Yves BOIVINEAU**, évêque d'Annecy, président de Justice et Paix France

**Mgr Pascal GOLLNISCH**, directeur général de l'Œuvre d'Orient

**Pasteur Jean-Arnold de CLERMONT**, président du Défap- service protestant de mission

**Père Jean-Pierre LONGEAT**, président de la Conférence des Religieux et Religieuses de France

**Guy AURENCHÉ**, président de CCFD-Terre Solidaire

**Thierry de BEAUMONT – BEYNAC**, président de l'Ordre de Malte France,

**Olivier DUVAL**, président du BICE (Bureau International Catholique de l'Enfance).

**Albert HUBER**, président de l'Action Chrétienne en Orient - France

**Rachid LAHLOU**, président fondateur du Secours Islamique France

**Tareq OUBROU**, recteur de la grande mosquée de Bordeaux

**Mohammed MOUSSAOUI**, président d'honneur du Conseil français du Culte musulman

**Jean Claude PETIT**, président du réseau Chrétiens de la Méditerranée

**François SOULAGE**, président du Secours Catholique - Caritas France

## Activités

Interventions d'Elena Lasida à Tours au Congrès de l'Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale (UNCCAS), sur « Les politiques sociales à l'épreuve... construire un nouveau modèle », à Paris à la Rencontre-formation de la Fédération Nationale des Institutions de Santé et d'Action Sociale d'Inspiration Chrétienne (FNISASIC) sur « Quels chemins du partage pour construire ensemble une société plus fraternelle ? », à la Journée de la Diaconie, « Le goût de l'autre », organisée par le Département des Services de l'Eglise Catholique Romaine (ECR) de Genève, Suisse, en partenariat avec le Service Solidarité et Société de l'Eglise Protestante de Genève.

Participation de Denis Viénot et de Guillaume Emin à la rencontre organisée par la Commission Justice et Paix belge francophone sur la scission des activités bancaires, à Bruxelles, avec entre autres intervenants Aline Fares, conseillère du secrétaire général de Finance Watch. Les premiers travaux à venir de l'Union européenne ne devraient pas viser la défense des intérêts nationaux: le document préparatoire et les approches de la Commission visent utilement des objectifs de protection des économies et des contribuables. Le Parlement soutiendra cette orientation. Mais le Conseil qui rassemble les exécutifs sera sous l'influence des initiatives nationales engagées comme en France et en Allemagne où les réformes bancaires ne sont *in fine* que des microévolutions: les politiques y ont perdu la bataille face au lobby bancaire. La question de la scission des activités bancaires a également été rapprochée de celle des réformes de Bâle III (exigences de capital en particulier). Plus largement, un accent a été mis sur l'importance de la réforme bancaire pour permettre un meilleur financement de l'économie réelle.



Justice & Paix  
est un service de la  
Conférence Episcopale.

**Président** : Mgr Yves Boivineau

**Membres** : J.-Y. Baziou - A. Brigot - S. Bukhari de Pontual - L. Champagne - J. Chaudouet - L. d'Ersu - M. Drain - P. Dufour - B. Guillou - N. Haddad - P. Hénault - J. Hoquet - S. Laplane - J.C. Lavigne - J.-B. Marie - M. de Montalembert - C. Renouard - A. Talbot - D. Verger - D. Viénot

**Secrétaire général** : Denis Viénot

**Secrétariat** : Elena Lasida, chargée de Mission, Jacqueline Madinier, assistante.

**Directeur de la publication** : Denis Viénot

58 avenue de Breteuil, 75007 Paris

Tél. : 01 72 36 69 05 - Fax : 01 73 72 97 03

E-mail : justice.paix@cef.fr - http://www.justice-paix.cef.fr

La lettre de Justice & Paix paraît 11 fois par an.

## ABONNEMENT

16 euros par an (11 numéros)

## DONS

..... euros

Nom, Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Commune : .....

Règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de Justice & Paix.

ISSN 1148-4705 - Dépôt légal : juillet-août 2013